

**Décision n° 2013/07-01
relative
à l'habilitation de l'Institut Polytechnique LaSalle
Beauvais (IPLB)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

<p><i>Dossier B : renouvellement d'habilitation de deux spécialités par apprentissage, hors calendrier périodique</i></p> <p><i>Dossier E : extension d'une spécialité à la voie de la formation continue</i></p>

- Vu la demande présentée par l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, le 3 juillet 2012
- Vu le rapport établi par Dominique Pareau (rapporteuse principale) et Laurent Mahieu (membre de la CTI), et présenté en réunion plénière de la CTI le 9 juillet 2013,
- Entendu le directeur, P. Choquet,

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais (IPLB), situé à Beauvais, est issu de la fusion en 2006 entre l'Institut Supérieur d'Agriculture de Beauvais (ISAB) et l'Institut Géologique Albert-de-Lapparent (IGAL) de Cergy-Pontoise, avec l'intention de mettre sur pied un pôle d'enseignement supérieur dédié aux sciences de la vie et de la terre, à visibilité nationale et internationale. C'est un établissement privé contractualisé avec le MESR. L'IPLB se place sous les tutelles de l'Institut Catholique de Paris et des Frères des Écoles Chrétiennes. La tutelle Lassalienne est une tutelle morale qui s'assure du respect des valeurs éthiques dans les enseignements et dans le fonctionnement financier de l'établissement. C'est aussi, et surtout, un réseau qui donne de nouvelles opportunités de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur dans le monde entier.

C'est une école d'ingénieurs en 5 ans, comptant en 2012 environ 1 600 élèves et apprentis ingénieurs répartis selon trois spécialités :

- Agriculture, 740 élèves et apprentis
- Alimentation et Santé, 463 élèves et apprentis
- Géologie, 386 élèves

Environ 250 ingénieurs sont diplômés par an.

Pour les formations par la voie de l'apprentissage, l'école travaille avec le CFA IRFA – APISUP, Institut Régional de Formation par Alternance, une association loi 1901 créée en 1995 pour développer l'apprentissage dans l'enseignement supérieur en Picardie

Caractéristiques globales

L'école compte 200 salariés dont 95 enseignants et enseignants-chercheurs (41 dans les 5 unités de recherche de l'Institut) ; le taux d'encadrement est de l'ordre de 1 pour 17, assez classique pour une école privée Elle s'adjoint la collaboration d'environ 300 vacataires d'enseignement par an.

L'école dispose d'un campus magnifique, situé dans un grand parc et de deux fermes expérimentales. L'environnement de l'enseignement est très satisfaisant en termes de moyens informatiques et expérimentaux et de locaux agréables et en bon état.

Le coût de la formation est de 10 à 15 k€ par an selon les spécialités. Les moyens financiers (frais de scolarité, subventions, contrats de recherche, taxe d'apprentissage) sont en accord avec les objectifs. À noter que l'école supporte sur ses fonds propres 40% du coût de la formation par apprentissage, ce qui est une particularité de l'établissement.

Évolution de l'institution

Le précédent audit CTI a eu lieu en 2009 et a donné lieu à l'habilitation à délivrer le diplôme à compter de la rentrée 2010 pour 6 ans dans les spécialités « Agriculture » (formation initiale sous statut étudiant et en formation continue) ; « Alimentation et santé » (sous statut étudiant) ; « Géologie » (en formation initiale sous statut d'étudiant) et pour 3 ans dans les 2 spécialités « Agriculture » et « Alimentation et santé », en formation par apprentissage. À noter que l'ouverture pour la spécialité Alimentation et santé n'a été effective qu'à la rentrée 2012, suite au report du dossier par la région Picardie en 2010 et 2011.

Pour l'école, **la CTI recommandait de :**

- Maîtriser l'adéquation entre la croissance des flux d'élèves ingénieurs et la qualité du recrutement, le taux d'encadrement et l'insertion professionnelle des diplômés
- Poursuivre le renforcement du corps enseignant, quantitativement et qualitativement ainsi que l'amélioration du taux d'encadrement en cycle ingénieur
- Poursuivre la montée en puissance et la structuration de la recherche
- Poursuivre le renforcement des partenariats internationaux
- Faire aboutir le travail sur la définition des compétences par spécialité

De plus pour les cycles en apprentissage, la CTI recommandait de déterminer les compétences à acquérir et évaluer en entreprise et pour la spécialité Alimentation et santé, d'augmenter sensiblement la part des Travaux Pratiques.

Le présent audit a concerné les formations par apprentissage et a constaté une évolution importante sur la détermination des compétences à acquérir et évaluer en entreprise.

Formations en apprentissage (Agriculture et Alimentation/Santé)

Le cursus apprentissage se déroule sur 3 ans. Le recrutement se fait avec les élèves de l'IPLB et des admissions extérieures. En accord avec les préconisations de la CTI, l'école a fortement augmenté ses admissions parallèles et est en voie de suppression des contrats de 2 ans. On note une bonne diversité des recrutements et des entreprises impliquées.

Les compétences visées correspondent aux compétences génériques définies par la CTI pour toutes les formations d'ingénieur, à des compétences particulières aux spécialités (et aux parcours professionnalisants à l'intérieur des spécialités) et à des compétences humaines caractéristiques de la formation Lasallienne (humanisme, ouverture vers les autres). Les fiches RNCP sont bien détaillées.

L'alternance est régulière, au rythme de 1 mois entreprise / 1 mois école les deux premières années du contrat. Au cours de la dernière année, l'alternance s'organise autour d'une période de 3 mois en école puis de 6 mois en entreprise, entrecoupés de 2 semaines de regroupement sur l'école.

Le volume horaire du parcours apprentissage est de 1 600 h à 1700 h selon la spécialité ; les apprentis sont, pour la quasi-totalité de leurs enseignements, confrontés à une pédagogie spécifique et bien adaptée.

L'employabilité est très bonne pour Agriculture (entre 86 et 100% d'emploi après 6 mois) ; la spécialité Alimentation et Santé n'a pas encore de diplômés compte tenu de son démarrage en septembre 2012.

La formation par apprentissage a évolué de façon très positive depuis le dernier audit en accord avec les recommandations CTI.

Synthèse de l'évaluation

Points forts

Les points forts de l'audit 2009 se confirment :

- Réussite de la fusion ISAB/IGAL
- Ancrage et soutien professionnel
- Choix stratégiques pour la recherche et l'international
- Qualité des locaux, implication contractuelle de l'État

S'y ajoutent

- Démarche qualité
- Démarche compétences, notamment au niveau apprentissage
- Recherche et ouverture internationale en progrès notables
- Diversité des recrutements et des entreprises partenaires

Opportunités

- Réseau international LaSalle
- Actualité des thématiques de recherche Bio-ressources dans laquelle l'Institut est résolument engagé

Points faibles et risques sur les formations en apprentissage

- Niveau d'encadrement encore assez faible
- Qualité du recrutement des apprentis à surveiller
- Débouchés en Alimentation et Santé difficiles pour le statut étudiant en 2009, mais améliorés depuis, à surveiller en apprentissage.

En conséquence, **la CTI émet un avis favorable, au renouvellement, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2013**, de l'habilitation de l'établissement, à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Institut Polytechnique Lasalle Beauvais, dans les spécialités « agriculture » et « alimentation et santé », en formation initiale par apprentissage.

La CTI émet un avis favorable à l'habilitation, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2013, de l'établissement (habilitation pleine, pour calage avec le calendrier d'évaluation périodique) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, dans la spécialité « alimentation et santé », en formation continue.

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

- Poursuivre le recrutement d'enseignants pour améliorer le taux d'encadrement
- Veiller à la qualité du recrutement des apprentis
- Renforcer et mieux structurer l'exposition des apprentis à la recherche et à l'innovation
- Surveiller particulièrement les débouchés de la spécialité "alimentation et santé" dès la première promotion d'apprentis diplômés
- Instaurer une comptabilité analytique pour une meilleure lisibilité du budget de l'apprentissage

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 juillet 2013

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 10 septembre 2013



Le président
Philippe MASSÉ